



Assurance et permis de conduire risque si alcoolémie ?

Par **leeloo1212**, le **11/04/2011** à **13:05**

Bonjour,

Je viens d'avoir un accident, j'avais bu vraiment beaucoup (2g) j'ai perdu le contrôle de mon véhicule et j'ai fini dans le fossé. Ma voiture est pratiquement neuve j'ai payé très cher. Je suis assurée tout risque. Que va-t-il se passer pour moi niveau assurance? et niveau permis de conduire ? je sais que j'ai plus de permis mais je voulais savoir ce que je risque. je n'ai causé aucun dégat autre que sur ma voiture et moi même.
Merci pour vos réponses.

Par **chaber**, le **11/04/2011** à **14:19**

Bonjour,

Compte tenu du taux d'alcoolémie et bien qu'assuré tous risques, vos dommages matériels et corporels ne seront pas pris en charge par votre assurance

En plus vous risquez amende et retrait de permis. Voyez le post de Tisuisse à ce sujet.